

Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

---

## SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

A la suite d'une convocation du mardi 09 décembre 2025, les membres du Comité syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 15 décembre 2025 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Gilbert SCHUH, Laurent MENIERE, Salvatore COSCARELLA, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Christian CLEMENT, Dominique SCHOULLER, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL, Roselyne DA SOLLER.

- Dont représentés par son suppléant :

Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA, Madame Ginette MAGRAS est représentée par André ISLER.

✓ Excusés ayant donné procuration : 4

Madame, Messieurs Jean-Claude HEHN a donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Cyrille FETIQUE a donné procuration à Roland ROTH, Bernard COLBUS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Excusés : 16

Madame, Messieurs, Alexandre CASSARO, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, René STEINER, Bernard TREUVELOT, Gabriel WALKOWIAK, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Emmanuel THIRY, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Marc FRIEDRICH, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, Jean-Louis SCHEUER.

✓ Absents : 5

Mesdames, Messieurs, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Bernard PETRY, Cathia HEIM, David SUCK.

---

## 10. DIRECTION

## **OBJET : FEUILLE DE ROUTE SYDEME 2030 : ETUDES PREALABLES**

Le Président rappelle que le Sydeme, syndicat mixte composé d'établissements publics de coopération intercommunale, a été créé en 1998 en vue d'exercer la compétence gestion des déchets que lui ont transférée ses membres, à savoir le transfert, le tri, la valorisation biologique, la valorisation matière, la valorisation thermique et/ou le stockage des déchets ménagers ainsi que le transport des déchets ménagers. Les EPCI membres restent toutefois compétents en matière de collecte.

Le rapport présenté expose les conclusions d'une analyse de la situation actuelle du Sydeme, après 15 années de fonctionnement du dispositif Multiflux et de l'unité de valorisation par méthanisation (Méthavalor), en vue d'une nécessaire réflexion quant aux orientations stratégiques futures du syndicat.

### **1. Constat global et éléments d'analyse**

Une analyse approfondie du système met en lumière plusieurs contraintes (techniques, réglementaires, financières) qui invitent à reconsidérer le modèle actuel basé sur le tri des sacs Multiflux :

- **Baisse importante des tonnages** : Une diminution des tonnages entrants a été observée à hauteur de 31% entre 2016 et 2024, passant de 90 000 à 60 000 tonnes, principalement en raison de la sortie du sac orange. Cette évolution pourrait permettre d'envisager une gestion de l'activité avec deux sites de tri au lieu des trois initiaux.
- **Mauvaise qualité du tri** : Le système actuel montre des signes d'inefficacité, notamment dans la gestion des biodéchets, pourtant essentiels pour l'outil Méthavalor.
  - Le sac bleu (Résiduels) contient encore 34% de biodéchets et 18% de recyclables, ce qui représente un potentiel de plus de 16 000 tonnes de biodéchets non valorisés, alourdisant d'autant le coût de traitement.
  - Le sac Vert (Biodéchets) présente un taux de refus (contenu du sac non-conforme) de 50%, soit 5 000 tonnes de refus qui contaminent l'unité de méthanisation.
  - Seulement 17% des déchets issus du tri Multiflux sont effectivement valorisés en tant que biodéchets.

### **2. Aspects techniques et opérationnels**

Certains équipements de traitement du Sydeme nécessitent une attention particulière.

- **Obsolescence des centres de tri Multiflux** : Les trois centres de tri Multiflux, construits entre 2008 et 2013, approchent de la fin de leur cycle de vie. Ils n'ont bénéficié d'aucune modernisation significative. En effet, ils sont techniquement considérés comme obsolètes. L'approche de maintenance actuelle est principalement curative, ce qui pourrait engendrer des risques pour la continuité du service. Un risque technique majeur concerne la panne éventuelle des systèmes de lecture optique, éléments clés pour le tri automatique.
- **Méthavalor** : L'unité de méthanisation (investissement de 41,6 M€) reste un pilier de la stratégie de valorisation. Sa performance est notamment impactée par la mauvaise qualité des intrants issus des Multiflux. L'enjeu technique principal n'est donc pas l'outil de méthanisation lui-même, mais la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement en biodéchets de qualité.

### **3. Enjeu réglementaire**

La situation est marquée par une urgence réglementaire qui invalide le principe même du Multiflux pour les biodéchets.

- Interdiction de l'utilisation du sac plastique pour la collecte des biodéchets**

La Loi AGEC et l'Arrêté du 15 mars 2022 ont rendu obligatoire la collecte séparée des biodéchets et en ont précisé les modalités. Le point critique est l'interdiction formelle de l'utilisation des sacs plastiques (même compostables selon les interprétations des textes) pour la collecte des biodéchets depuis le 1er janvier 2025.

- Urgence réglementaire et non-conformité du compost**

L'évolution drastique à venir des normes de qualité du compost rend la pérennité du modèle actuel impossible.

La réglementation exigera dans le futur une analyse sur un criblage plus fin (réduction de la taille de 5mm à 2 mm) et sans distinction de type de plastique. Elle introduit également la recherche de nouveaux composés (Arsenic, Chrome VI, Dioxines) et potentiellement les PFAS (substances poly ou perfluoroalkyles)

Norme actuelle (ex. pour particules > 5mm)	Future norme (pour > 2mm)	Statut actuel du compost Normé Méthavalor (pour > 2mm)
Plastiques : 0,8 % Matière sèche	Plastiques : <b>0,3 % Matière sèche</b>	Plastiques : <b>0,57 % Matière sèche</b> (double du seuil futur)
Verre + métaux : 2 % matière sèche	Cumul (plastique+verre+métaux) : <b>0,5 % matière sèche</b>	Cumul (plastique+verre+métaux) : <b>1,41 % Matière sèche</b> (trois fois le seuil futur)

Face à ces seuils futurs, largement dépassés selon les analyses actuelles du compost Méthavalor, la non-conformité est inévitable.

- Sans une refonte majeure du système d'ici trois ans, le compost ne pourra plus être valorisé.
- L'ajout d'une étape de criblage supplémentaire pour atteindre la conformité réduirait drastiquement les volumes produits et coûterait plus cher que l'arrêt pur et simple de l'affinage Méthavalor. Dans ce cas, la seule issue serait l'incinération ou l'enfouissement du compost, ce qui contredit la vocation première du Sydeme.

#### **4. Analyse financière et scénarios de coûts**

Le coût de fonctionnement du système Multiflux est devenu disproportionné par rapport aux bénéfices environnementaux et aux résultats de tri réels.

Le modèle actuel supporte des coûts de fonctionnement additionnels élevés, incluant :

- Le coût de la fabrication et de la distribution des sacs (sacs bleus, verts, anciennement orange).
- Le coût du tri des sacs (rendu complexe par la faible qualité des flux).
- Le coût d'élimination des refus : Le taux de refus de 50% sur le sac vert génère 5 000 tonnes de refus qui doivent être éliminées, polluant Méthavalor et engageant des dépenses supplémentaires.

L'analyse financière globale montre que le Multiflux actuel a un coût annuel de fonctionnement de 16 M€ HT.

La nécessité de maintenir ou d'adapter les équipements obsolètes engendrerait une augmentation de la dépense.

Le scénario de Multiflux modernisé est estimé à 17 M€ HT annuels, soit 1 M€ de plus par an que le coût actuel, uniquement pour tenter de remettre à niveau des outils en fin de vie, sans garantie de résoudre les problèmes de qualité.

En comparaison, une réorganisation complète de la collecte dédiée des biodéchets s'avère nettement plus économique à terme tout en respectant le cadre réglementaire.

## 5. Conclusion

Des choix stratégiques, règlementaires et financiers essentiels devront être faits pour l'avenir du Sydeme, en garantissant un service public **au rapport coût/efficacité optimum**. Ces choix garantiront la performance de Méthavalor et l'alignement durable avec les exigences règlementaires nationales.

Pour ce faire, le projet « Sydeme 2030 » nécessite la réalisation d'études préalables financières, techniques et juridiques afin de permettre aux élus de se prononcer en toute transparence et avec tous les éléments nécessaires à la décision.

Après avoir recueilli l'avis favorable des membres du Bureau et de la Commission finances lors de leur réunion du 8 décembre 2025.

Le Comité syndical,

ENTENDU le rapport du Président ROTH ;

Délibère par :

34 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

### **Décide**

- D'autoriser le lancement des études préalables nécessaires à la prise de décision, dans l'esprit du projet « Sydeme 2030 » et portant pour chaque orientation sur :
  - Les impacts financiers et fiscaux,
  - Les aspects techniques et organisationnels,
  - Les besoins juridiques, organisationnels et statutaires,
  - Les conséquences sur les équipements existants et futurs.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 15 décembre 2025

Roland ROTH,

Président



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :

Compte tenu de la publication de la délibération, **18 DEC. 2025**

Et de la transmission en Sous-Préfecture le **18 DEC. 2025**